

**DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE DEPARTEMENTALE  
A LA RENOVATION DE L'HABITAT POUR LES PROPRIETAIRES**

**INFORMATIONS GENERALES**

NOM : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse du logement : .....

.....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Nombre de personne (s) occupant le logement : .....

Propriétaire :  occupant

Dépôt d'un dossier Anah  oui  non

Année de construction du logement : .....

Année d'acquisition du logement : .....

**INFORMATIONS TECHNIQUES**

Types de travaux :

Mise aux normes d'un assainissement individuel

Mise en conformité électrique

Réfection de toiture

✓ **Rappel :** les travaux ne doivent pas avoir commencé avant d'avoir reçu un accusé de réception de la demande. Toutefois, cet accusé de réception ne garantit pas l'octroi de l'aide.

**INFORMATIONS FINANCIERES**

Montant total des travaux prévisionnels HT : .....€

Montant total des travaux prévisionnels TTC : .....€

**Je m'engage sur l'honneur à occuper le logement à titre de résidence principale au plus tard une année après la finalisation des travaux.**

**Je reconnais avoir pris connaissance des mentions légales relatives à la protection des données personnelles au verso de ce formulaire. Je consens à l'utilisation de mes données conformément à ces mentions légales ; dans le cas contraire je ne pourrai pas bénéficier de la subvention.**

A ....., le ..... / ..... / .....

Signature

*Des contrôles après travaux pourront être diligentés par le Département.*

*Toute fausse déclaration, entrainera un remboursement par le bénéficiaire de la subvention attribuée au Conseil départemental.*

## Mentions légales – Protection des données personnelles

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement avec votre consentement explicite destiné à instruire votre demande de subvention d'aide départementale. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en écrivant au Délégué à la protection des données du Département à l'adresse ci-dessous, ce qui vous rendra inéligible à ce dispositif.

Cette aide s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant : **Délibération n°23-23 de l'Assemblée départementale du 23 février 2023.**

Les données enregistrées sont celles des formulaires liés de la subvention d'aide départementale dans le cadre de l'aide départementale de l'habitat, ainsi que les informations librement fournies par l'utilisateur. Les données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier.

Le Département de La Dordogne est le responsable du traitement. Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier et dans le cadre de leurs missions administratives.

Les décisions sont notifiées à la personne ayant formulé la demande d'aide. Des copies de ces décisions pourront être adressées au mandataire de la gestion des fonds, aux élus départementaux.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des Archives départementales.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi informatique modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Ces demandes d'exercice de droit doivent être adressées, en justifiant de votre identité par l'envoi d'une copie d'une pièce d'identité, par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne - Délégué à la Protection des données - Hôtel du Département - 2 rue Paul-Louis Courier - CS 11200 - 24019 PERIGUEUX Cedex.

En l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de la réception par le Conseil départemental de votre demande, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL. (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))